



**Objet : Contrat d'abonnement à DACnet<sup>MC</sup>**

Merci de l'intérêt que vous portez à DACnet<sup>MC</sup>. Vous trouverez ci-joint le contrat d'abonnement à DACnet<sup>MC</sup> que vous avez demandé.

Ce contrat décrit en détail les modalités de votre demande d'abonnement à DACnet<sup>MC</sup> et les modalités d'utilisation de DACnet<sup>MC</sup>. Les frais d'abonnement et la demande remplie doivent être transmis à :

Association des denturologistes du Québec  
8150, boul. Métropolitain Est, bureau 230  
Anjou, QC H1K 1A1

Télécopieur : 514 252-0392  
Courriel : dacnet@adq-qc.com

Si vous avez des questions au sujet du contrat d'abonnement ou des services du DACnet<sup>MC</sup>, veuillez joindre le Service d'assistance de DACnet<sup>MC</sup> :

email@dacnet.ca  
1-877-8DACnet  
(1-877-832-2638)

Salutations distinguées,

DACnet administration  
Association des denturologistes du Québec  
Téléphone : 514 252-0270 / 800 563-6273 poste 3  
Télécopieur : 514 252-0392  
Courriel : dacnet@adq-qc.com



# CONTRAT D'ABONNEMENT AU DACnet<sup>MC</sup> (v1.0)

## Introduction

---

### En quoi consiste le contrat d'abonnement à DACnet<sup>MC</sup>?

Le contrat d'abonnement décrit les modalités de votre demande d'inscription et d'utilisation de DACnet<sup>MC</sup>.

Ce contrat d'abonnement a lieu entre vous et l'ADC. Il sert à maintenir un équilibre entre vos intérêts en tant que denturologiste particulier et ceux de la profession en général – représentée ici par l'ADC.

Vous devez lire ce contrat d'abonnement avant de présenter votre demande ou d'utiliser DACnet<sup>MC</sup>. Ce contrat contient, entre autres, des garanties restreintes, dénie toute autre garantie ou condition quant à la qualité marchande ou à l'adaptation à un usage particulier, restreint la responsabilité, et exclut toute responsabilité pour les dommages indirects, consécutifs et punitifs. Si vous n'acceptez pas les modalités de ce contrat, ne vous inscrivez pas à DACnet<sup>MC</sup> ou ne l'utilisez pas.

### Frais d'abonnement (non remboursables)

1<sup>ère</sup> année (année de mise en service) –  
Membre de l'ADC\* - 350 \$ CAN  
Non membre – 850 \$ CAN

Années suivantes –  
Membre de l'ADC\* - 150 \$ CAN  
Non membre - 650 \$ CAN

\*Un membre en règle d'une association de denturologistes provinciale ou territoriale qui est membre de l'Association des denturologistes du Canada.

Note : La première année de renouvellement après un désabonnement sera considérée comme la première année/année de mise en service et les frais de mise en service s'appliqueront.

### Note importante!

Il faut compter un seul contrat d'abonnement par denturologiste. Tout denturologiste de votre cabinet qui se propose d'utiliser DACnet<sup>MC</sup> pour

soumettre ses demandes d'indemnisation doit s'inscrire séparément et acquitter les frais d'abonnement.

### Comment remplir le contrat d'abonnement à DACnet<sup>MC</sup>

**Remplissez lisiblement et complètement la partie *Identification de l'abonné*; puis**

**Postez-la ou télécopiez-la en y joignant votre paiement :**

DACnet<sup>MC</sup>  
Association des denturologistes du Québec  
8150, boul. Métropolitain Est  
Bureau 230  
Téléphone : 514 252-0270 / 800 563-6273  
poste 3  
Télécopieur : 514 252-0392  
Courriel : [dacnet@adq-qc.com](mailto:dacnet@adq-qc.com)

Quand nous recevrons votre demande, nous communiquerons avec vous pour vous donner un numéro d'identification DACnet<sup>MC</sup>, un numéro d'abonnement DACnet<sup>MC</sup> et la date de mise en service.

Centre d'assistance du DACnet<sup>MC</sup> :  
email@dacnet.ca  
1-877-8DACnet  
(1-877-832-2638)

**Bienvenue au DACnet<sup>MC</sup>!**

## Contrat d'abonnement au DACnet<sup>MC</sup>

**1. Modalités et définitions.** Ce contrat d'abonnement précise les modalités d'utilisation de DACnet<sup>MC</sup>. Dans le présent contrat :

“ADC” désigne l'Association des denturologistes du Canada.

“DACnet” est une marque de commerce qui appartient à l'ADC.

“Participant à DACnet<sup>MC</sup>” désigne toute personne (autre que vous) ou entité autorisée par l'ADC à participer à DACnet<sup>MC</sup> et comprend des personnes ou entités qui reçoivent, transmettent, traitent, effectuent des transactions électroniques, transfèrent, accusent réception, statuent, pré-déterminent ou offrent des services de paiement au moyen de DACnet<sup>MC</sup> ainsi que d'autres personnes ou entités qui fournissent des logiciels d'accès ou d'utilisation de DACnet<sup>MC</sup>.

“Extrait de données” désigne des données extraites des demandes d'indemnisation de soins dentaires présentées au moyen de DACnet<sup>MC</sup>, lesquelles ne doivent permettre d'identifier ni le dentiste, ni la société qui traite les demandes d'indemnisation, ni le répondant du régime, ni le patient.

**2. Traitement de votre demande.** À l'acceptation de votre contrat, DACnet<sup>MC</sup> s'engage à vous assigner un numéro d'identification DACnet<sup>MC</sup>, un numéro d'abonnement DACnet<sup>MC</sup>, des instructions écrites sur l'utilisation de DACnet<sup>MC</sup> et à vous fournir une aide raisonnable par téléphone. L'accès à DACnet<sup>MC</sup> ou son utilisation constitue votre engagement à respecter les modalités de ce contrat et à vous y conformer.

**3. Modifications au contrat ou aux services.** DACnet<sup>MC</sup> peut en tout temps : (i) modifier les modalités de ce contrat d'abonnement et/ou (ii) modifier les services fournis en vertu du présent contrat d'abonnement. Toute modification ou changement entrera en vigueur et aura force exécutoire trente (30) jours après : (i) la publication du contrat d'abonnement modifié ou de la modification des services sur les sites Web de l'ADC; et/ou (ii) l'avis qui vous aura été transmis par courrier électronique ou par la poste. Vous convenez de vérifier périodiquement quelle est la version la plus récente du contrat d'abonnement se trouvant sur les sites Web de l'ADC pour vous tenir au courant de ces modifications ou changements. Si vous n'êtes pas d'accord avec toute modification apportée au contrat d'abonnement ou aux services, vous pouvez résilier ce contrat en tout temps en remettant un avis à cette fin à l'ADC. Le fait de continuer d'utiliser DACnet<sup>MC</sup> trente (30) jours

après la publication ou l'avis de toute modification au contrat d'abonnement ou aux services constitue votre consentement à respecter ces modifications et à vous y conformer.

**4. Résiliation du contrat et avis.** Vous ou l'ADC pouvez résilier ce contrat d'abonnement en tout temps en remettant un avis à l'autre partie par la poste, par courrier électronique ou par d'autres moyens électroniques. Tout avis transmis par des moyens électroniques est considéré avoir été remis et reçu à la date de transmission. Tout avis transmis par la poste est considéré avoir été remis et reçu le cinquième jour après le jour de la mise à la poste, sous réserve qu'en cas de période de perturbation du service postal, l'avis sera transmis par des moyens électroniques.

**5. Vos obligations sur résiliation du contrat.** Dès la résiliation du contrat d'abonnement, vous n'aurez plus le droit d'accéder à DACnet<sup>MC</sup> ni de l'utiliser.

**6. Vos garanties.** Vous garantissez à l'ADC et aux participants de DACnet<sup>MC</sup> que : (i) vous êtes et serez en tout temps durant la durée de contrat, détenteur d'une accréditation ou d'une autorisation vous permettant d'exercer la denturologie au Canada; (ii) vous vous conformerez aux règles et aux procédures d'accès à DACnet<sup>MC</sup>; (iii) tous les renseignements que vous fournirez à DACnet<sup>MC</sup> dans la partie Identification de l'abonné de ce contrat d'abonnement sont exacts; (iv) vous informerez rapidement DACnet<sup>MC</sup> de toute modification aux renseignements donnés dans la partie Identification de l'abonné de ce contrat d'abonnement; (v) la transmission électronique d'une demande d'indemnisation à un participant de DACnet<sup>MC</sup> constitue une déclaration que cette demande contient une description exacte des soins rendus et des honoraires qui s'y rapportent, sauf erreur ou omission; et (vi) vous avez lu et compris ce contrat d'abonnement, vous êtes lié par ce contrat, et le fait d'accéder à DACnet<sup>MC</sup> ou de l'utiliser constitue une preuve de votre acceptation des modalités de ce contrat d'abonnement.

**7. Consentement des patients et extraits de données.** Vous convenez d'obtenir le consentement de chacun de vos patients pour : (i) transmettre des demandes d'indemnisation ou des pré-déterminations au moyen de DACnet<sup>MC</sup> et (ii) fournir des extraits de données. Vous convenez de conserver les originaux des consentements écrits des patients dans vos dossiers durant trois (3) ans et d'en fournir sur

demande des copies à l'ADC ou à tout participant pertinent de DACnet<sup>MC</sup>. Vous renoncez à tous droits, titres et intérêts relatifs aux extraits de données.

**8. Attestations et renoncations.** Vous convenez et atteste que : (i) l'accès à DACnet<sup>MC</sup> et son utilisation se font à vos propres risques; (ii) tous ces services sont fournis TELS QUELS et SELON LEUR DISPONIBILITÉ; (iii) l'évaluation, le traitement, la validation ou le paiement de toute demande d'indemnisation au moyen de DACnet<sup>MC</sup> ne sont pas la responsabilité de l'ADC; (iv) la réponse à toute demande que vous transmettez au moyen de DACnet<sup>MC</sup> n'est pas la responsabilité de l'ADC; et (v) l'ADC n'est pas responsable et n'a aucune obligation eu égard à tout produit ou service que vous obtenez d'un tiers. L'ADC et les participant de DACnet<sup>MC</sup> renoncent à toutes les garanties explicites et implicites, y compris, sans toutefois s'y limiter, les garanties de qualité marchande, d'adaptation à un usage particulier et d'absence de contrefaçon. Ni l'ADC ni aucun participant de DACnet<sup>MC</sup> ne garantissent que DACnet<sup>MC</sup> ne connaîtra pas d'interruption, sera rapide, sûr et exempt d'erreurs. Ni l'ADC ni aucun participant de DACnet<sup>MC</sup> garantissent les résultats qui peuvent être obtenus en utilisant DACnet<sup>MC</sup>, ou l'exactitude ou la fiabilité de tout renseignement transmis ou obtenu au moyen de DACnet<sup>MC</sup>.

Vous atteste et convenez que les attestations, les renoncations et les exclusions qui sont prévues à l'article 8 s'appliquent à l'avantage de l'ADC et de tous les participants de DACnet<sup>MC</sup> et survivront à la résiliation de contrat d'abonnement.

**9. Limitations de responsabilité.** Le présent article 9 s'applique à la responsabilité en vertu du contrat (y compris la violation de garantie), aux délits (y compris la négligence ou la responsabilité objective) et à toute autre forme légale et équitable de réclamation. Si vous déposez une plainte ou intentez une action, une poursuite ou demandez un arbitrage ou une autre procédure relativement à DACnet<sup>MC</sup> ou à ce contrat d'abonnement, et dans la mesure permise par le droit applicable, la responsabilité totale cumulative de l'ADC et des participants de DACnet<sup>MC</sup> pour les dommages-intérêts que vous ou un tiers encourez se limite, cumulativement, à 10 \$ (CAN). Les limitations de responsabilité prévues dans le présent article 9 restent les mêmes, quel que soit le nombre de transactions ou de demandes. Indépendamment de, séparément de et à exécuter indépendamment de toute disposition exécutable ou non exécutable

de ce contrat d'abonnement, ni l'ADC ni aucun participant de DACnet<sup>MC</sup> ne seront responsables à votre égard ou à l'égard d'un tiers pour les dommages consécutifs, indirects, particuliers, punitifs ou exemplaires de tout ordre.

Vous atteste et convenez que les renoncations et les exclusions qui sont prévues à l'article 9 s'appliquent à l'avantage de l'ADC et de tous les participants de DACnet<sup>MC</sup> et survivront à la résiliation de contrat d'abonnement.

**10. Indemnité.** Vous convenez de garantir l'ADC et les participants de DACnet<sup>MC</sup> contre toute responsabilité relativement à toute réclamation d'un tiers qui découle ou résulte : (i) de la violation de vos garanties, de vos représentations ou de vos obligations en vertu de ce contrat d'abonnement, ou (ii) de votre utilisation de DACnet<sup>MC</sup> ou du mauvais usage que vous en faites. Cette obligation d'indemnité survivra à la résiliation de ce contrat d'abonnement.

**11. Confidentialité.** Vous autorisez l'ADC à recueillir, à conserver, à utiliser et à divulguer à ces fins les renseignements personnels qui vous concernent et à les transmettre aux participants de DACnet<sup>MC</sup>. Vous autorisez également les participants de DACnet<sup>MC</sup> à divulguer ces renseignements à l'ADC.



### IDENTIFICATION DE L'ABONNÉ

#### VEUILLEZ REMPLIR CE FORMULAIRE LISIBLEMENT ET COMPLÈTEMENT

*Ces renseignements permettront à l'ADC de fournir tous les services DACnet<sup>MC</sup> et d'administrer convenablement ce service.*

*Veillez poster votre demande, la télécopier ou la transmettre par courriel.*

Nom du denturologiste qui s'abonne : \_\_\_\_\_

Personne-ressource : \_\_\_\_\_

Nom et adresse du cabinet \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Province : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

N° de téléphone du cabinet : \_\_\_\_\_ N° de télécopieur : \_\_\_\_\_

Adresse électronique du cabinet : \_\_\_\_\_

Adresse électronique du denturologiste : \_\_\_\_\_

**Nom de la société, le cas échéant :** \_\_\_\_\_

Veillez indiquer votre numéro d'identification unique\* : \_\_\_\_\_ \*

\*Aux fins des demandes d'indemnisation électroniques, le numéro d'identification unique (NIU) pour les **cliniques non constituées en société** aura un '0' ajouté à la fin de la série habituelle de huit chiffres. Le NIU des cliniques **constituées en société** aura un '5' ajouté à la fin de la série habituelle de huit chiffres. Toute autre modification au NIU vous sera transmise par le Service d'assistance de DACnet<sup>MC</sup>.

Veillez indiquer la langue de votre choix : Anglais  Français

Est-ce que votre logiciel soumet actuellement des demandes d'indemnisation par DACnet<sup>MC</sup> pour un autre ou d'autres denturologistes, ou en soumettra-t-il par DACnet<sup>MC</sup> pour un autre ou d'autres denturologistes? OUI  NON

Si **OUI**, veuillez indiquer le numéro d'abonnement à DACnet<sup>MC</sup> et/ou les noms des denturologistes participants.

N° d'abonnement au DACnet : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_ (4 chiffres) (fourni par le Service d'assistance de DACnet<sup>MC</sup> lors de la demande de mise en service)

Nom(s) du ou des denturologistes : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Quel est le nom du vendeur du logiciel qu'utilise votre cabinet? \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Soumettez-vous des demandes d'indemnisation à partir de plus d'un endroit? OUI  NON   
Si **OUI**, veuillez remplir un nouveau contrat d'abonnement pour chacun des cabinets que vous désirez ajouter.

#### Frais d'abonnement

(Les frais d'abonnement annuels sont exigibles pour tout denturologiste qui s'inscrit.)

1re année (année de mise en service) –

Membre de l'ADC\* - 350 \$ CAN plus 5 % de TPS (13 % de TVH à Terre-Neuve-Labrador, Nouveau-Brunswick et Ontario / 15 % de TVH en Nouvelle-Écosse / 12 % de TVH en Colombie-Britannique).

Non Membre – 850 \$ CAN plus 5 % de TPS (13 % de TVH à Terre-Neuve-Labrador, Nouveau-Brunswick et Ontario / 15 % de TVH en Nouvelle-Écosse / 12 % de TVH en Colombie-Britannique).

Années suivantes –

Membre de l'ADC\* - 150 \$ CAN plus 5 % de TPS (13 % de TVH à Terre-Neuve-Labrador, Nouveau-Brunswick et Ontario / 15 % de TVH en Nouvelle-Écosse / 12 % de TVH en Colombie-Britannique).

Non membre – 650 \$ CAN plus 5 % de TPS (13 % de TVH à Terre-Neuve-Labrador, Nouveau-Brunswick et Ontario / 15 % de TVH en Nouvelle-Écosse / 12 % de TVH en Colombie-Britannique).

#### PAIEMENT CI-JOINT

##### Année de mise en service

Membre - 350 \$ plus 5 % de TPS (13 % de TVH à Terre-Neuve-Labrador, Nouveau-Brunswick et Ontario / 15 % de TVH en Nouvelle-Écosse / 12 % de TVH en Colombie-Britannique). \_\_\_\_\_\$

Non membre – 850 \$ CAN plus 5 % de TPS (13 % de TVH à Terre-Neuve-Labrador, Nouveau-Brunswick et Ontario / 15 % de TVH en Nouvelle-Écosse / 12 % de TVH en Colombie-Britannique). \_\_\_\_\_\$

##### Année de renouvellement

Membre - 150 \$ plus 5 % de TPS (13 % de TVH à Terre-Neuve-Labrador, Nouveau-Brunswick et Ontario / 15 % de TVH en Nouvelle-Écosse / 12 % de TVH en Colombie-Britannique). \_\_\_\_\_\$

Non membre – 650 CAN plus 5 % de TPS (13 % de TVH à Terre-Neuve-Labrador, Nouveau-Brunswick et Ontario / 15 % de TVH en Nouvelle-Écosse / 12 % de TVH en Colombie-Britannique). \_\_\_\_\_\$

\*Un membre en règle d'une association de denturologistes provinciale ou territoriale qui est membre de l'Association des denturologistes du Canada.

Note : La première année de renouvellement après un désabonnement sera considérée comme la première année/année de mise en service et les frais de mise en service s'appliqueront.

Ci-joint mon chèque établi en dollars canadiens et à l'ordre de l'Association des denturologistes du Canada.

Paiement par carte de crédit (veuillez fournir les données suivantes)

Numéro : \_\_\_\_\_ Date d'expiration \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Nom du détenteur de la carte \_\_\_\_\_

Signature du détenteur de la carte \_\_\_\_\_

VEUILLEZ POSTER VOTRE DEMANDE AVEC VOTRE PAIEMENT, LA TÉLÉCOPIER OU LA TRANSMETTRE PAR COURRIEL À :

**DACnet<sup>MC</sup>**  
**Association des denturologistes du Québec**  
**8150, boul. Métropolitain Est, bureau 230**  
**Anjou, QC H1K 1A1**  
**Téléphone : 514 252-0270 / 800 563-6273 poste 3**  
**Télécopieur : 514 252-0392**  
**Courriel : [dacnet@adq-qc.com](mailto:dacnet@adq-qc.com)**

À L'USAGE DE DACnet<sup>MC</sup> SEULEMENT

Date de mise en service : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ N° de l'ADC : \_\_\_\_\_